COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur: Martine AUBRY

14/475

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2014.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 juin

dernier.

14/476

Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22

et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal

prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des

articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14/477 Adopté à l'unanimité Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais - Représentation de la Ville dans les instances de la société - Modification.

Par délibération n° 14/180 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville dans les instances de la Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais. Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Ville au Conseil d'Administration de cette société, en remplacement de M. Franck HANOH.

A été désigné: Monsieur Thierry PAUCHET

14/478 Adopté à l'unanimité Etablissements d'enseignement scolaire - Désignation des représentants de la Ville dans leurs instances - Modification

Par délibération n° 14/218 du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville aux instances des établissements d'enseignement scolaire. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remplacement de certains représentants au conseil d'administration du lycée Montebello et aux conseils des écoles élémentaires Branly et Sophie Germain.

Ont été désignés :

- Lycée Montebello : M. Marc BODIOT
- Ecoles élémentaires Branly et Sophie Germain : M. Michel SOUSSAN

14/479 Adopté à l'unanimité Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des 33 délégués de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Ont été désignés :

Martine AUBRY, Véronique BACLE, Xavier BONNET, Pierre de SAINTIGNON, Jean-Louis FREMAUX, Marion GAUTIER, Antony GAUTIER, Walid HANNA, Claudie LEFEBVRE, Audrey LINKENHELD, Catherine MORELL-SAMPOL, Akim OURAL, Dominique PICAULT, Jacques RICHIR, Estelle RODES, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Roger VICOT, Frédéric MARCHAND, Gilles PARGNEAUX, Stéphane BALY, Christiane BOUCHART, Marie-PierreBRESSON, Lise DALEUX, Vinciane FABER, Michel IFRI, David HUGOO, François KINGET, Sophie LE FLAMANC, Isabelle MAHIEU, Thierry PAUCHET, Nathalie ACS, Jacques DANZIN, Eric DILLIES.

14/480 Adopté à l'unanimité

Association Beffrois du Patrimoine Mondial et Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés - Désignation des représentants de la Ville de Lille dans leurs instances.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder, suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection des représentants de la Ville de Lille dans les instances de l'association Beffrois du Patrimoine Mondial et de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville dans les instances de ces associations.

Ont été désignés :

- Association Beffrois du Patrimoine Mondial :

Titulaire : M. Julien DUBOIS Suppléant : M. Franck HANOH

Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs

sauvegardés et protégés : M. Julien DUBOIS

14/481

Fondation de Lille - Aide d'urgence pour Gaza.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à la Fondation de Lille pour une aide d'urgence pour la population civile et la reconstruction de Gaza.

14/482

Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations de Conseillers de quartier.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Frédéric MARCHAND

HELLEMMES

14/483 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association ASSO PICH.

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. L'association ASSO PICH a ainsi sollicité une subvention de 300 €afin d'ouvrir deux cours aux jeunes Hellemmois. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide financière.

14/484 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Boxe Française Quinquinoise.

La Boxe Française Quinquinoise est une association en plein développement dont le nombre d'adhérents et les résultats sportifs sont en constante progression. Sa participation à l'open mondial en août dernier ayant occasionné des frais de déplacements, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 560 €à cette association.

14/485 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Edouard et Célestin vont en bateau.

L'association Edouard et Célestin vont en bateau oeuvre pour le développement des ateliers périscolaires permettant aux enfants de bénéficier d'initiations à des pratiques artistiques et sportives en lien avec la pédagogie de l'école Edouard Herriot d'Hellemmes. Afin de soutenir cette action de service public, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.000 €à cette association.

14/486 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Edouard et Célestin vont en bateau.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune a mis en place des Temps Récréatifs gratuits chaque après-midi de 16h à 16h30 dans chaque école publique hellemmoise. Pour l'école Herriot, c'est l'association Edouard et Célestin vont en bateau qui organise ce temps d'accueil dans la continuité de son action. Au titre des frais engendrés par ce temps supplémentaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 2.143 €à cette association.

14/487 majorité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à Adopté à la l'association LILAD.

L'association Livres, Loisirs et Activités de Développement (LILAD) a pour but de lutter contre l'illettrisme, favoriser l'insertion sociale par le biais d'activités culturelles, artistiques, civiques et manuelles. Elle a récemment réalisé un CD ainsi qu'un livre, en lien avec une école de Côte d'Ivoire et souhaite faire partager son travail en distribuant ces réalisations auprès du jeune public hellemmois. Afin de l'aider dans cette démarche, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 ۈ cette association.

14/488 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Car Podium.

L'association Le Car Podium a participé, en partenariat avec la Commune, à la Fête de la Musique organisée le 20 juin dernier par le biais d'un repas et d'un concert. Cette association, nouvellement créée, a pour objectif de faire découvrir et partager diverses disciplines par l'organisation de concerts, soirées, tournois... Afin de l'aider dans sa mise en place et de lui permettre de pérenniser ses actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 ۈ cette association.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Roger VICOT

LOMME

14/489 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Renouvellement du dispositif d'aide aux projets des jeunes "Coup de pouce projets".

Dans le cadre de sa politique de la jeunesse, la Commune favorise l'initiative des jeunes grâce à un dispositif d'aide mis en place en 2010 "Coup de pouce projets " dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager l'initiative individuelle ou collective des jeunes lommois âgés de 16 à 25 ans, à travers deux grands axes : "soutenir les initiatives culturelles, artistiques" et "Solidarité : ici et là-bas". Le budget total de ce dispositif pour l'année 2015 est de 1.200 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de ce dispositif et de son mode d'organisation.

14/490 Adopté à

Commune associée de Lomme - Sensibilisation au baby-sitting.

l'unanimité Suite au succès des éditions précédentes et à une demande des Lommois, le Point Information Jeunesse propose de renouveler la sensibilisation au baby-sitting en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans, afin de sensibiliser les futurs baby-sitters aux responsabilités et aux connaissances que nécessite la garde d'enfants, de rassurer les parents et de faciliter l'embauche de ces jeunes. Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce dispositif et de fixer la participation à cette sensibilisation à 5 €

14/491 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Action PEG 2014-2015 "Coup de pouce".

Dans le cadre de son projet éducatif global (PEG), la Commune met en place des actions du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Lomme : les «Clubs Coup de Pouce» pour les classes de CP. Le CLAS peut être subventionné par la CAF du Nord dans la limite du plafond de 7.245 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2.354 € par action. Une subvention de 4.708 €est donc sollicitée auprès de la CAF du Nord pour l'année scolaire 2014/2015. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la déclinaison du dispositif CLAS pour 2014/2015 et d'autoriser la signature des conventions établies dans ce cadre.

14/492 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Action ''conforter les acquis du permis de conduire et lutter contre l'isolement des personnes âgées'' - Subvention au CCAS.

Un projet intitulé « Accompagnement à la mobilité des seniors : conforter les acquis du permis de conduire et lutter contre l'isolement des personnes âgées » a été initié par le CCAS de Lomme. Il propose aux Lommois âgés de plus de 60 ans 5 ateliers animés par l'ASPAS et un accompagnement individuel à la conduite assuré par la SARL SCHIPMAN Formation. Le coût global du projet s'élève à 2.700 € avec une participation de 1.000 € de la CARSAT. Afin de lui permettre de réaliser cette action, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.700 €au CCAS de Lomme.

14/493 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Réforme des Rythmes Scolaires - Parcours santé - Subvention à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, la Commune met en place 6 sessions d'un parcours de 12 séances pour les classes de CE1 et CE2. Ce parcours, animé par l'association Léo Lagrange Consommation Nord, a pour thème "l'alimentation et l'environnement". Le coût global du projet, co-financé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord/Pas-de-Calais, s'élève à 6.240 € pour l'année scolaire 2014/2015. Afin de permettre la réalisation de cette action, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.496 € à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.

14/494 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison Folie Beaulieu - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes.

Lille Métropole favorise la mise en place de relations de réseau entre les équipements culturels structurants, appelés "le réseau des fabriques culturelles" et a fixé le montant du fonds de concours de 2014 à 75.000 € pour la maison Folie Beaulieu. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs établie dans ce cadre entre LMCU et la Commune associée de Lomme.

14/495 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs représentants.

Le prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssée, médiathèque de Lomme et le Théâtre Octobre. Les usagers de l'Odyssée et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un prix de 500 € au lauréat du Prix du Marais 2014 et d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants.

14/496 Adopté à

Commune associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité 2014.

l'unanimité

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et « Commerçant de France » lancent l'opération Les rendez-vous du commerce 2014, du 2 au 21 octobre 2014. Cette année encore, la Commune souhaite soutenir cette action dont l'objectif principal est de créer un temps fort pour le commerce de proximité. Un jeu-concours est organisé, doté de 52 lots. Le budget de cette action s'élève à 3.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité du budget.

14/497 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association Amis sans Frontière du Nord.

L'Odyssée, médiathèque de Lomme, organise un atelier tricot à destination des enfants et des adolescents. Cette activité intergénérationnelle d'initiation des participants à l'art du tricot sera animée par l'association lommoise Amis Sans Frontière du Nord. Afin de lui permettre d'animer cette activité, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 300 ۈ cette association.

14/498

Commune associée de Lomme - Conventions avec les associations.

Adopté à

l'unanimité Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et matériels avec les associations suivantes : Défense Libre Lomme Academy, Association des Clubs Sportifs Lommois (ACSL), OSML Badminton, Lomme Lille Métropole Handball, La Prolétarienne, La Jeunesse du Marais et OSML Lutte.

14/499 Adopté à la majorité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord - Subvention 2014.

Dans le cadre de la convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen, la Commune arrête le montant de la subvention annuelle versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (C.D.A.D du Nord) sur la base des nombreuses activités développées par le C.D.A.D du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 €au C.D.A.D au titre de l'année 2014.

14/500 Adopté à la majorité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Léo Lagrange **Consommation Nord - Subvention 2014.**

Dans le cadre du partenariat avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord, des permanences juridiques sont notamment proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. L'association anime également des modules pédagogiques auprès des enfants des ALSH et dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. Afin de lui permettre la réalisation de ses actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 ۈ cette association.

14/501 majorité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Intercommunale Adopté à la d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation - Subvention.

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes procure notamment aux Lommois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, et met à disposition son pôle psychologique. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.021,75 ۈ cette association.

14/502 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Subvention 2014.

Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Le CIDFF dispense également des informations aux partenaires de la Maison du Citoyen et aux acteurs sociaux, ainsi qu'un suivi par une psychologue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.243 € au CIDFF au titre de l'année 2014.

14/503 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Subvention 2014.

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen, en matière de droit de la sécurité sociale et de droit du travail. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association au titre de l'année 2014.

14/504 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Création de servitudes de vues directes sur la propriété communale sise, 798 avenue de Dunkerque à Lomme

La SNC CIRMAD NORD a obtenu l'autorisation de construire un immeuble collectif, contre la limite séparative de la propriété communale 798 avenue de Dunkerque à Lomme où a été édifié l'EHPAD Gilbert Forestier. Le pignon de ce bâtiment présentera des fenêtres et balcons avec des vues directes sur la propriété communale. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la création de servitudes de vues grevant la propriété communale précitée et d'autoriser la signature de l'acte de constitution de ces servitudes de vues directes.

14/505 Adopté à l'unanimité du Bourg

Commune associée de Lomme - Création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et tréfoncière de réseaux d'assainissement dans la voie d'accès du cimetière

L' Association d'Entraide Universitaire de l'Université Catholique de Lille (A.E.U) a aménagé une résidence pour étudiants dans l'ancien EHPAD situé au 952 avenue de Dunkerque à Lomme. L'A.E.U a demandé la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et tréfoncière de réseaux d'assainissement dans la voie d'accès au cimetière du Bourg. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la création de cette servitude et d'autoriser la signature de l'acte de constitution de cette servitude.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

14/506 Actualisation de la tarification des services municipaux.

Adopté à

l'unanimité En ce début de nouveau mandat, la Ville poursuit l'actualisation des tarifs de ses services

rendus à la population. Les nouvelles grilles présentées pour les concessions des cimetières participent de cette démarche. Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces tarifs.

14/507 Cuisine centrale - Plan de financement prévisionnel.

Adopté à la majorité

Par délibération n° 03/632 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de construction d'une cuisine centrale régie par la Ville et, par délibération n° 04/778 du 27 septembre 2004, le lancement de la consultation et la signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme de cette opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que la sollicitation des financements tels que décrits dans le plan de financement prévisionnel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14/508 Soutien à l'association Pour Toi l'Entrepreneur.

Adopté à

l'unanimité L'association Pour Toi l'Entrepreneur, créée à l'initiative de la Maison de quartier du Faubourg de Béthune, a pour vocation de favoriser l'entreprenariat en s'appuyant sur un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs publics et d'artistes. Considérant un manque de dynamique économique à l'échelle du quartier, l'association envisage de créer un lieu de proximité dédié à la création et à l'hébergement d'activités nouvelles. Afin de lui permettre de mener à bien cette opération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 €à cette association.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

14/509 Adopté à l'unanimité

Immeuble situé à Lille 35 à 39 rue Simons - Locaux attribués à l'association Eolie Songe - Demande de remise gracieuse du loyer 2011.

La Ville a donné à bail à l'association Eolie Songe une partie des locaux de l'immeuble situé 35 à 39 rue Simons à Lille afin d'y stocker ses archives et ses décors. En raison d'infiltrations d'eau dans le local, les archives de l'association ont été détruites. En compensation de cette destruction, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la remise gracieuse du loyer dû par l'association et l'annulation du titre de recettes correspondant.

14/510 Adopté à l'unanimité

Immeuble situé à Lille 38 rue Simons, 8 cour Jeanne d'Arc - Annulation des titres de recettes émis à l'encontre de Monsieur Christophe HUMBERT.

Par acte notarié en date du 27 mars 2014, la Ville a acquis par voie de préemption l'immeuble sis à Lille 38 rue Simons, 8 cour Jeanne d'Arc, qui faisait l'objet d'une location. Ce bien nécessite de nombreux travaux urgents si le locataire continue de l'habiter. Aussi, il est prévu de mettre fin au bail de M. Humbert et de lui accorder l'annulation des loyers émis depuis l'acquisition du bien par la Ville. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à annuler ces titres de recettes et la remise à l'intéressé de son dépôt de garantie.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

14/511 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier mettant en oeuvre des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont les suivants : Bois-Blancs (2 demandes de subvention), Lille-Sud (8 demandes de subvention), Moulins (4 demandes de subvention) et Wazemmes (3 demandes de subvention).

14/512 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à la majorité

La Politique de la Ville met en oeuvre des dynamiques permettant le développement des six quartiers prioritaires que sont les Bois-Blancs, le Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes ainsi que des quatre quartiers hors Politique de la Ville que sont Lille-Centre, Saint-Maurice Pellevoisin, Vauban-Esquermes et Vieux-Lille. Pour poursuivre cet effort, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant total de 22.350 €

14/513 Adopté à l'unanimité

Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, adultes relais et des CDDI -**Subventions - Conventions.**

La Ville propose, dans le cadre de la délégation Politique des Territoires, de soutenir le renouvellement de postes d'emplois d'avenir, d'adultes relais et de CDDI au sein de plusieurs associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides financières municipales ainsi que la signature des conventions établies dans ce cadre avec ces associations.

CITOYENNETÉ

14/514 Conseils de quartier - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité Aux termes de l'article 6 du règlement intérieur des Conseils de quartier, approuvé par délibération n° 14/341 du 27 juin 2014, chaque Conseil de quartier est représenté au Conseil Communal de Concertation (C.C.C.) par deux titulaires et un suppléant désignés sur la base du volontariat. Il est demandé au Conseil Municipal de rectifier cet article et de prévoir que chaque Conseil de Quartier sera représenté au C.C.C. par un titulaire et deux suppléants désignés sur la base du volontariat.

<u>Rapporteur</u>: Lise DALEUX

ESPACES VERTS

14/515 Convention de partenariat entre la Ville et l'association Des Jardins et des Hommes. Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Des Jardins et Des Hommes afin de lui permettre de réaliser ses actions "Tous au jardin en ville", "L'Ecole du dehors" et "Le Jardin des Cultures".

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Jacques RICHIR

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

14/516 Adopté à Parcs de stationnement - Approbation des comptes rendus d'activité 2013.

l'unanimité En vertu de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. L'examen de ce rapport doit en outre être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour lui permettre d'en prendre acte. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports d'activité 2013 des parcs de stationnement Euralille, Lille Europe, Lille Grand Palais, Tours, Grand place et Vieux Lille du groupe Vinci Park.

LILLE GRAND PALAIS

14/517 Adopté à l'unanimité SAEM Lille Grand Palais - Approbation des comptes rendus technique et financier 2012/2013 et du budget prévisionnel 2013/2014.

Conformément aux articles 32-1, 32-2 et 33 du contrat d'affermage déléguant l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais à la SAEM Lille Grand Palais, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus technique et financier 2012/2013 et le budget prévisionnel 2013/2014 transmis par le délégataire.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

14/518 Adopté à l'unanimité Prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire - Remises gracieuses.

La Ville propose aux familles des enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire des prestations de restauration scolaire, d'accueils périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances). Or, certaines d'entre elles rencontrent des difficultés pour payer ces prestations et sollicitent une remise gracieuse. Au regard de leurs situations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'annulation des titres de recettes émis.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

14/519 Adopté à l'unanimité Projet Educatif Global - Action Goûters comptines - Subvention à l'association Tintinabulles - Quartier de Moulins.

L'association Tintinabulles propose la mise en place d'une action d'éveil musical par le biais de goûters comptines à six écoles maternelles du quartier de Moulins. Cette action s'inscrivant dans le cadre des nouveaux développements du Projet Educatif Global et plus particulièrement dans l'axe d'orientation "Qualifier l'offre éducative, garantir l'accès de tous au temps libre, développer les actions favorisant l'autonomie des enfants et des jeunes", il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 €à cette association.

14/520 Adopté à l'unanimité Projet Educatif Global - Accompagnement vers l'école - Quartier du Faubourg de Béthune.

La halte garderie du Faubourg de Béthune propose la création d'une passerelle vers l'école maternelle, pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. Cette action s'inscrivant dans le cadre des nouveaux développements du Projet Educatif Global et plus particulièrement sur l'axe d'orientation "Renforcer les conditions de réussite scolaire", il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 11.000 €à cette association.

14/521 Projet Educatif Global (PEG) - ARPEJ dans les écoles.

Adopté à

l'unanimité Dans le but de poursuivre l'expérimentation autour de la relation parents/enseignants au sein de l'école Littré, il est proposé de soutenir la poursuite de l'action de médiation mise en oeuvre par l'association ARPEJ par le versement d'une subvention d'un montant de 2.500 €

14/522 Projet Educatif Global (PEG) - Groupes de paroles et de parents.

Adopté à

l'unanimité Dans le but de favoriser une meilleure intégration et implication des familles dans les écoles du quartier de Moulins, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.300 € à l'association Café de paroles pour parents et enseignants afin de lui permettre d'animer ses espaces de paroles et d'échanges au sein des groupes scolaires.

14/523 Projet Educatif Global (PEG) - Violences et enfants.

Adopté à

l'unanimité Dans le but de poursuivre les actions d'accompagnement et de prévention autour de la thématique "violences et enfants", il est proposé de soutenir l'action de l'association A.R.S, par le biais du service Brunehaut, dans la prise en charge des enfants, adolescents et de leurs mamans, exposés aux violences conjugales. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.500 ۈ cette association.

14/524 majorité

Projet de sensibilisation aux relations garçons-filles - Subvention au Centre social Adopté à la l'Arbrisseau.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.756 € au Centre social de l'Arbrisseau pour la mise en oeuvre d'un projet de "sensibilisation aux relations garçons-filles", cette action entrant dans le cadre du Projet Educatif Global de la Ville.

14/525 Adopté à l'unanimité

Association Lectures Vagabondes - Nouveaux développements en faveur de la réussite des enfants et des jeunes lillois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.032 € à l'association Lectures Vagabondes afin de lui permettre de réaliser son projet intitulé "Flagrants délices de lectures" destiné à l'éveil culturel des enfants des écoles maternelle et élémentaire fréquentant la pause méridienne et/ou les accueils périscolaires dans le quartier de Lille-Sud. Ce projet s'inscrit dans l'enjeu " favoriser l'accès à la culture " du Projet Educatif Global 2011/2016.

14/526 Adopté à

Mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires - Convention entre la Ville et le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) - Convention entre la Ville l'unanimité et l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville souhaite s'appuyer sur des partenaires reconnus pour leur expertise pédagogique et pour proposer des supports et des contenus pédagogiques innovants. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre la Ville et le CRDP et l'INRIA établies dans ce cadre.

14/527 Adopté à l'unanimité

Réforme des rythmes scolaires - Complément de subvention pour les associations en charge d'accueil périscolaire.

Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Ville réaffirme son rôle éducatif au côté des parents et des équipes enseignantes. La réorganisation qui en découle a également un impact sur les structures associatives que la Ville subventionne, en particulier celles qui gèrent des services périscolaires. En effet, le décalage des bornes horaires de la journée conduit à ajouter 25 minutes quotidiennes d'accueil périscolaire. Dans 15 écoles, l'accueil périscolaire est assuré par des associations, centres sociaux ou autres associations spécifiques. Il est donc proposé un complément de subvention correspondant au temps de travail des animateurs travaillant le matin et le soir en accueil périscolaire.

14/528 Adopté à l'unanimité

Mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires - Conventions entre la Ville et les associations.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, la Ville souhaite s'appuyer sur la richesse et la qualité du partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire. L'engagement des associations et des structures du territoire dans cette dynamique par l'apport de leur expertise, mais aussi en permettant aux enfants de rencontrer d'autres acteurs éducatifs, peut contribuer à la mener à bien, dans l'intérêt des enfants. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions d'objectifs établies avec ces associations en vue de la mise en oeuvre de projets en direction des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques lilloises.

PARENTALITÉ

14/529

Subventions 2014 - Parentalité - Seconde répartition.

Adopté à l'unanimité

l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2014, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Ainsi, il s'agit de faire en sorte que chaque parent trouve une réponse adaptée aux questions qu'il se pose auprès d'acteurs institutionnels et associatifs, de lui permettre de prendre toute sa place et d'exercer son rôle dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville pour l'attribution d'une aide financière.

Rapporteur: Dalila DENDOUGA

DROITS DE L'HOMME

14/530 Adopté à l'unanimité Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les Discriminations - 4ème répartition.

La Ville a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son Plan de lutte contre les discriminations adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1er février 2010. Pour cette quatrième répartition, la Confédération Nationale du Logement a présenté une demande de financement qui s'inscrit dans ces thématiques. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à cette association.

Rapporteur: Franck HANOH

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

14/531 Adopté à l'unanimité Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage, ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Sept de ces demandes répondant aux critères retenus, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais aux intéressés.

Rapporteur: Akim OURAL

<u>JEUNESSE</u>

14/532 Projets Jeunesse 2014 – Soutien aux associations et équipements.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du soutien de la Ville aux Projets Jeunesse, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au CRIJ pour son activité liée à la documentation, l'accueil et « l'information jeunesse » de son antenne lilloise, ainsi qu'à l'animation et l'accompagnement des RIJ dans les quartiers lillois et à l'association UNIS-CITE Nord Pas-de-Calais - Antenne Lille Métropole pour son activité liée au Service Civique à destination de tous les jeunes et son expertise dans la construction de missions d'intérêt général en tenant compte de l'accompagnement individualisé de chaque jeune.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

14/533 Adopté à l'unanimité Adhésion au groupement de commande pour le marché d'acquisition et de location de matériels d'impression de proximité.

Un projet de convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en termes de matériels d'impression, de maintenance de ces matériels est coordonné par Lille Métropole. L'objectif de la convention est de massifier les besoins des membres pour bénéficier de tarifs préférentiels. La convention de groupement de commandes regroupe Lille Métropole et des communes de la métropole, la SPL Euralille et les CCAS de Lille, de Lomme et d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande et de désigner, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, les représentants de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Ont été désignés :

- Stanislas DENDIEVEL, membre titulaire
- Sébastien DUHEM, membre suppléant

CINÉMA, À L'AUDIOVISUEL ET AUX ARTS **NUMÉRIQUES**

14/534 majorité

Culture - Audiovisuel, Cinéma et Arts Numériques - Subventions aux projets Adopté à la culturels numériques.

> Pour poursuivre la dynamique lancée en 2004, la Ville développe depuis 2008 le projet "Lille, Ville d'Arts du Futur". Depuis 2009, elle soutient des projets scéniques alliant arts et innovation, nécessitant des phases de travail en laboratoires. Cet axe se concrétise par le soutien financier et l'accompagnement d'événements, programmes et expositions « Arts et nouvelles technologies ». Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 13.000 €

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

14/535 Conseil Lillois de la Jeunesse - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur modifié du Conseil Lillois de la Jeunesse, préalablement à son renouvellement en octobre 2014.

Rapporteur: Bernard CHARLES

AGENDA 21

14/536 Adopté à l'unanimité Agenda 21 - Attribution d'une subvention à l'association les Saprophytes pour le projet d'Unités de Productions Fivoises.

L'association Saprophytes souhaite développer un projet d'agriculture urbaine dans le quartier de Fives où elle est basée depuis 2010. Ce projet repose sur la création d'un système pérenne d'autoproduction et d'échange de savoir-faire autour de l'agriculture urbaine et comporte trois volets : un volet production (objectif d'autoproduction à partir d'unités de production fivoises existantes ou à créer), un volet éducation populaire (objectif de co-construction avec les habitants et de capacitation citoyenne), et un volet micro-économie locale (objectif : création d'un réseau d'économie sociale et solidaire). La Ville a été sollicitée par les Saprophytes pour consolider le volet éducation populaire et proposer aux Fivois (familles modestes et personnes en difficulté sociale) un programme d'ateliers pédagogiques d'octobre 2014 à mai 2015. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.200 €à cette association.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Marion GAUTIER

CULTURE

14/537 Adopté à l'unanimité

Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Bilan d'activité et financier 2012/2013 de la SARL Il Teatro Productions.

Dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Sébastopol, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan d'activité et financier 2012/2013 de la société Il Teatro Productions, pour la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013.

14/538 Adopté à l'unanimité

Construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signature.

Un avenant n° 2 a été conclu avec le maître d'oeuvre afin de suivre l'exécution des travaux de voirie pour rendre accessible ce nouvel équipement. Un ajustement devant être apporté à cet avenant en raison du décalage des travaux de voirie communautaires, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines.

14/539 Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat entre Lille Métropole Habitat (LMH), les maisons Folie de Moulins, Wazemmes et le Centre Eurorégional des Cultures Urbaines.

Chaque trimestre, Lille Métropole Habitat propose des sorties et spectacles culturels à ses usagers, dans une démarche d'accès à la culture au plus grand nombre. Les maisons Folie de Moulins et de Wazemmes ainsi que le Centre Eurorégional des Cultures Urbaines souhaitent s'inscrire dans cette démarche et proposer des spectacles à tarif réduit aux locataires LMH. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie dans ce cadre entre la Ville et LMH.

14/540 Adopté à

Tarification des maisons Folie de Moulins, de Wazemmes et du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines.

l'unanimité

La tarification des maisons Folie et du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines (C.E.CU.) a été validée par délibération n° 14/364 du 27 juin 2014. Il convient de compléter la délibération avec la tarification d'accès aux moyennes et grandes formes de spectacles des maisons Folie et du C.E.C.U, des stages, ateliers, masterclasses du C.E.CU. et des tarifs de location des studios de la maison Folie de Moulins et du C.E.CU. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter cette tarification.

14/541

Sollicitation de prêts d'oeuvres auprès des services culturels de la Ville - Information.

Le Conseil Municipal prend acte

Conformément à la délibération n° 12/760 du 23 novembre 2012, une synthèse des demandes de prêts d'œuvres déposées auprès des services culturels de la Ville est communiquée pour information au Conseil Municipal.

14/542

Arts Visuels - Atelier Wicar de Rome - Lauréats 2015.

Adopté à

l'unanimité Le 12 juin 2014, le jury Wicar s'est réuni pour désigner les 3 lauréats à l'atelier Wicar de Rome pour l'année 2015 : Nicolas Tourte, David Droubaix et Marie Lelouche. Un contrat de prestation artistique d'un montant de 3.000 € définit les conditions de chaque lauréat à la résidence. Par ailleurs, la Ville s'acquittera à nouveau pour l'année 2015 des frais de connexion Internet auprès de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, pour un montant compris entre 700 et 900 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les dispositions énoncées dont la prise en charge des frais de connexion Internet ainsi que la signature des contrats de prestation artistique pour chacun des artistes lauréats.

14/543 Culture - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville accorde son soutien à des associations s'inscrivant dans le cadre de sa politique culturelle. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

14/544

Palais des Beaux-Arts - Modifications tarifaires.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un tarif réduit de billets d'entrée à l'exposition Sésostris du Palais des Beaux-Arts pour les Amis du musée du Louvre et d'étendre le tarif happy hours au lundi après-midi.

14/545 Adopté à l'unanimité

Palais des Beaux-Arts - Refonte du site Internet du musée - Mécénat Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le mécénat de 25.000 € de la Caisse d'Epargne Nord France Europe pour les années 2014 à 2016 afin de permettre la création d'un nouveau site Internet pour le Palais des Beaux-Arts.

14/546 Palais des Beaux-Arts - Affiliation à l'Espace Culture de l'Université Lille 1.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'Université Lille 1 afin de s'assurer de la visibilité du Palais des Beaux-Arts auprès des étudiants de l'Université, sur le site de l'Espace Culture de l'Université. Cette coopération entre dans le cadre d'une adhésion à l'opération "Pass'Culture Etudiants Université Lille 1".

14/547 Adopté à l'unanimité

Palais des Beaux-Arts - Restauration de l'allégorie de la justice - Mécénat de l'Ordre des Avocats.

L'Ordre des Avocats souhaite accompagner le Palais des Beaux-Arts dans la restauration de l'œuvre « Allégorie de la justice » de l'artiste lillois Claude Franchomme à hauteur de 3.100 €TTC en contrepartie d'un cartel dédié à cet effet et d'une présentation à la presse. Cette oeuvre intégrera après restauration le Musée de l'Hospice Comtesse. L'Ordre des Avocats au Barreau de Lille est mécène de cette restauration. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat établie dans ce cadre entre la Ville et l'Ordre des Avocats.

14/548 Palais des Beaux-Arts - Mécénat Anber.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mécénat avec la Fondation Anber, qui soutient à hauteur de 26.000 €le Palais des Beaux-Arts pour la mise en oeuvre d'ateliers à destination d'un public spécifique.

14/549 Adopté à l'unanimité

Palais des Beaux-Arts - Dépôt d'une oeuvre d'art au Musée des Beaux-Arts de Dunkerque.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de dépôt de l'oeuvre de Constant Dutilleux intitulée "Le port de Dunkerque à marée basse" au musée de Dunkerque, établie pour une durée de trois ans.

14/550 Adopté à l'unanimité

Palais des Beaux-Arts - Exposition Sésostris - Conventions de mécénat avec GDF Suez et Ingéo.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le mécénat de GDF, à hauteur de 40.000 € et d'Ingéo à hauteur de 10.110 € (mécénat de compétence : reconstitution d'une tombe égyptienne) et d'autoriser la signature des conventions de mécénat établies dans ce cadre.

14/551 Palais des Beaux-Arts - Exposition Sésostris - Partenariats média.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les partenariats avec les sociétés Le Monde, Connaissance des Arts, Radio 33, France radio afin de favoriser la communication sur l'exposition Sésostris du Palais des Beaux-Arts et d'autoriser la signature des conventions afférentes.

14/552 Adopté à

Palais des Beaux-Arts - Pré-achat du catalogue de l'exposition Sésostris par un mécène.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de décider du prix auquel la fondation du Crédit Mutuel Nord Europe, mécène de l'exposition, pouvant à ce titre bénéficier d'un prix inférieur au prix public, peut acheter à la Ville 1500 exemplaires du catalogue de l'exposition "Sésostris III le pharaon conquérant", organisée au Palais des Beaux-Arts.

14/553

Palais des Beaux-Arts - Exposition Sésostris - Partenariat tarifaire avec lille 3000.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la réduction tarifaire des billets d'entrée à l'exposition Sésostris et aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts pour les visiteurs détenteurs du pass saison Lille3000, dès lors que les titulaires d'un billet du musée bénéficieront d'un tarif réduit aux expositions de Lille3000.

14/554

Palais des Beaux-Arts - Open Muséum - Partenariat société Orange.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les modifications apportées par la société Orange afin que la Ville bénéficie de son apport à hauteur de 10.000 €pour l'open muséum du Palais des Beaux-Arts.

14/555

Palais des Beaux-Arts - Partenariats culturels.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec l'association Tables et Toques du Nord/Pas-de-Calais, Le monde de la Bible et l'Aéroport de Lille.

14/556

Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Philolille.

Adopté à

l'unanimité Le Musée souhaitant s'associer à l'association Philolille pour la tenue d'une conférence intitulée "Philosophie de l'insecte" qui aura lieu le 6 novembre prochain, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et cette association établie dans ce cadre.

14/557 Adopté à Musée d'Histoire Naturelle - Exposition temporaire "De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête".

l'unanimité

Le Musée d'Histoire Naturelle souhaite proposer du 2 mars au 31 mai 2015 une exposition temporaire adaptant le succès de la littérature enfantine intitulée " De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête". Destinée à un public d'enfants non lecteurs, cette exposition constituera un prétexte pour aborder des notions relatives à la chaîne alimentaire, la taupe, les animaux coprophages, les "crottes"... Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser sa réalisation.

14/558 Adopté à l'unanimité

Musée d'Histoire Naturelle - Adhésion à la charte des partenaires du projet "65 millions d'observateurs".

Dans le cadre des investissements d'avenir, le Muséum National d'Histoire Naturelle, avec plusieurs partenaires, porte le projet "65 millions d'observateurs" visant à concevoir des outils améliorant l'efficacité des réseaux de sciences participatives, formes modernes de formation à la démarche scientifique. Elles reposent sur le partage de la démarche scientifique entre participants volontaires et chercheurs scientifiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la charte de fonctionnement multi-partenarial du projet « 65 millions d'observateurs » en tant que relais local, de manière à pouvoir participer au comité de pilotage du projet.

14/559

Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Game in.

Adopté à

l'unanimité L'association Game in organisera début novembre un week-end durant lequel des professionnels de l'univers du jeu vidéo seront mis en compétition amicale pour concevoir des prototypes de jeux vidéo. Elle souhaite s'associer au Musée d'Histoire Naturelle et présenter ces prototypes lors d'un week-end festif organisé au musée les 28 et 29 novembre prochains. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie dans ce cadre entre la Ville et cette association.

14/560 Adopté à

Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec la Ville de Saint-Omer.

l'unanimité La Direction des Musées de Saint-Omer a sollicité le Musée d'Histoire Naturelle afin de procéder à un échange de services relatifs à la bonne gestion de leurs collections d'histoire naturelle, sans contrepartie financière. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie dans ce cadre entre la Ville et le musée de Saint-Omer.

14/561 Adopté à l'unanimité

Musée d'Histoire Naturelle - Museomix 2014 - Convention de partenariat avec l'association Museomix nord.

Créé en 2011, Museomix est un évènement qui réunit chaque année une communauté de professionnels des musées, d'acteurs de l'innovation et du numérique, et d'amateurs et de passionnés de culture. Le temps d'un marathon de trois jours et deux nuits, ces "museomixeurs" inventent, par équipe, dans une démarque de co-création, une nouvelle façon de penser et vivre le musée à l'heure du numérique. Le défi est de proposer au public à l'issue du makeathon des prototypes d'outils de médiation basés sur les technologies numériques. L'association Museomix nord organisera l'évènement cette année au nord de la France et en Belgique, et a choisi le Musée d'Histoire Naturelle pour accueillir l'évènement du 7 au 9 novembre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie dans ce cadre.

14/562 Adopté à

Musée de l'Hospice Comtesse - Saison Musicale.

l'unanimité Le Musée de l'Hospice Comtesse présentera la 3ème édition de la Saison Musicale du 12 octobre au 14 décembre 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs des concerts et d'autoriser la signature des conventions de mécénat et de partenariat avec l'association lille3000.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

14/563 Coopération Internationale et Européenne - Subventions.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la politique municipale en matière de coopération internationale et européenne, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, d'une part, le versement d'une subvention à plusieurs associations pour la mise en oeuvre de projets et, d'autre part, l'annulation de l'aide financière accordée au CROUS par délibération n° 14/417 du 27 juin 2014, son projet de soutien à l'hébergement d'étudiants palestiniens ayant été annulé.

14/564 Adopté à l'unanimité Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) afin de développer des actions visant à oeuvrer en faveur de la culture architecturale, paysagère et urbaine. Ces actions seront développées avec les services municipaux de l'Urbanisme, de la Culture et des Relations Internationales.

TOURISME

14/565 Adopté à l'unanimité Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2013/2016 entre la Ville de Lille et l'Office de Tourisme de Lille - Maison du Tourisme.

La Ville a accepté que son Office de Tourisme et des Congrès fasse vivre la vitrine régionale et en assure l'accueil et l'information des visiteurs individuels, pour le compte de la totalité du territoire régional, incluant les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les locaux se situent 1/3 rue du Palais Rihour et l'Office de Tourisme transférera donc ses moyens dédiés à l'accueil, actuellement situés au Palais Rihour, dans ces nouveaux locaux. Jusqu'à présent, l'Office de Tourisme occupait, à titre gracieux, une partie du Palais Rihour, place Rihour, en faisant néanmoins apparaître dans son budget, en dépenses, comme en recettes, la valeur locative et les charges correspondantes. Le déménagement des équipes de l'Office de Tourisme dans cette future Maison du Tourisme rendra caduques l'engagement de la Ville, ainsi que la convention d'occupation des locaux correspondante. Ce site patrimonial majeur demeurera cependant le point de départ des visites guidées pour les groupes.

14/566 Soutien aux Congrès - Les Semaines Sociales. Adopté à

l'unanimité La Ville apporte son soutien à l'organisation de congrès ayant lieu sur son territoire lorsque ces manifestations contribuent à valoriser son rayonnement. Du 21 au 23 novembre prochain aura lieu à l'Université Catholique de Lille et en partenariat avec eux, la session 2014 des Semaines Sociales de France. Elles réuniront près de 2.000 personnes autour de l'impact sur l'homme des nouvelles technologies. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 ۈ l'association "Les Semaines Sociales de France".

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Marc BODIOT

COLLÈGES ET LYCÉES

14/567 Adopté à

Construction du lycée à vocation internationale des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation et de la salle de sports municipale dédiée au lycée l'unanimité sur l'ancien site industriel Fives Cail Babcock - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signature.

> La Ville et la Région Nord/Pas-de-Calais ont signé une convention de transfert de comaîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau lycée hôtelier sur le site FCB. Des ajustements doivent être apportés aux termes de la convention, en particulier, sur le volet des assurances de la construction, sur la date de livraison de l'équipement et sur le coût d'opération. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention existante.

<u>Rapporteur</u>: Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

14/568 Adopté à Composition et fonctionnement des instances consultatives du personnel.

l'unanimité Le renouvellement des représentants du personnel dans la Fonction publique territoriale a lieu le 4 décembre prochain. Il convient de définir le nombre de ces représentants dans les instances consultatives du personnel (CAP, CTP, CHSCT) et de préciser le mode de fonctionnement du CT et du CHSCT dans le cadre des textes qui entrent en application : maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants du collège employeur.

RESSOURCES HUMAINES

14/569 Adopté à l'unanimité Restaurant Municipal - Modalités d'accès des agents du Ministère de la Défense -Subvention de l'Etat - Convention entre l'Etat (Ministère de la Défense) et la Ville.

Les personnels des services de l'Etat ont la possibilité de prendre leurs repas dans des restaurants administratifs. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant administratif à proximité d'un service, des conventions peuvent être signées, notamment, avec des collectivités territoriales gestionnaires d'un restaurant, conformément à la circulaire FP/4 n° 1859 du Ministre de la Fonction Publique et 2B n° 95-612 du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 12 juin 1995 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants interadministratifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions définissant les modalités d'accès au Restaurant Municipal de la Ville de Lille des personnels civils et militaires du Ministère de la Défense.

14/570 Adopté à l'unanimité

Adhésion de la Ville de Lille au partenariat mis en place par le Centre de Gestion du Nord avec le CHRU.

Dans le cadre du fonctionnement du comité médical et de la commission de réforme, il s'avère nécessaire de requérir l'avis de médecins experts. Or, l'instruction de nombreux dossiers est retardée faute de disposer de médecins spécialistes capables de réaliser les expertises dans des délais requis par les textes. Afin d'optimiser le traitement des dossiers de ces instances médicales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a conventionné avec le CHRU pour la réalisation d'expertises dans certains domaines de spécialités. Il est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville de Lille à ce partenariat.

14/571

Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes.

Adopté à

l'unanimité Au regard de leurs situations personnelles, il arrive que les titres de recettes émis à l'encontre d'agents conduisent à de réelles difficultés humaines et sociales. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi d'une remise gracieuse à ces personnes.

ACHATS TRANSVERSAUX

14/572 Adopté à l'unanimité

Marché à bons de commande de fourniture de services de gardiennage - Procédure de mise en concurrence.

Le précédent marché de services de gardiennage des biens, des équipements et des personnes liés aux manifestations évènementielles et culturelles sur l'espace public et dans les équipements municipaux arrivera à son terme en novembre 2014. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics et la signature des pièces afférentes.

Rapporteur: Xavier BONNET

COMMERCE

14/574 Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011/2014 - Subventions aux animations commerciales - Régularisation de Adopté à l'unanimité trop-perçus - Prix de la meilleure animation commerciale.

> Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011/2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.549.13 ۈ l'Union Commerciale de l'Ilot Comtesse et l'émission de titres de recettes correspondant aux trop-perçus suivants : Union Commerciale Gambetta pour les opérations "Gambetta vit la Mode" et "Noël de la Rue Gambetta" pour respectivement 39,33 €et 406,25 €; Union des Commerçants et Artisans de Fives (UCAF) pour l'opération "Traîneau magique" pour 1.038,85 € et Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (GAEL) pour l'opération "Les Jouets du Coeur" pour 60,13 €

14/575 Plan local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille Adopté à l'unanimité (CCI) - Opération Commerce 360.

> Promu dès sa première édition dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, Commerce 360, Forum du développement commercial, de la dynamisation du commerce et de la distribution organise en 2014 sa 9ème édition à Lille Grand Palais le 21 octobre parallèlement au Salon VAD-Conext qui a lieu du 21 au 23 octobre. Cet événement entend apporter des réponses concrètes aux commerçants concernant l'optimisation de leur point de vente. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 ۈ la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille.

14/576 Adopté à

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de l'unanimité sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention.

> Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011/2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.250 ۈ la SAS A LUSITANIANA.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

14/577 Adopté à

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011/2014 - Animation et promotion des marchés de plein air - Subventions l'unanimité à diverses associations commerciales.

> Par délibération n° 11/508 du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA) dans le cadre d'un programme pluriannuel 2011-2014 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air. En 2014, le Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord et la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) souhaitent réaliser des opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord et à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Antony GAUTIER

SPORT

14/578 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2014 - Solde. Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention de

haut niveau accordée aux associations sportives Lille Métropole Hockey Club, ASPTT Lille Métropole, Tennis Club Lillois Lille Métropole et Lille Université Club.

14/579 Associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation. Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives ou leur participation à des évènements sportifs.

14/580 Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses Adopté à associations sportives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations sportives accueillant des personnes en situation de handicap.

Rapporteur: Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

14/581 Rapport annuel 2013 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil

Municipal II est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2013 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, qui dresse l'état des lieux global des démarches, services et dispositifs portés par la Ville et synthétise les grandes réalisations en 2013 ainsi que les travaux menés par la Commission "Lille Ouverte à tous".

14/582 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées. Adopté à

l'unanimité La Ville accorde son soutien à des associations oeuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de leur permettre de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

14/583 Subventions destinées aux associations en matière d'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le

versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 213.480 €

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Dominique PICAULT

BUDGET

14/584 Exercice 2014 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Adopté à Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 3. l'unanimité

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

14/585 Exercice 2014 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et Adopté à crédits de paiement - Décision Modificative n° 3. l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Julien DUBOIS

PATRIMOINE

14/586 Adopté à Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2014 - 4ème trimestre.

l'unanimité La Ville souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visant à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, pour un montant global de 4.000 € à plusieurs associations.

14/587 Adopté à l'unanimité

Chemin de Croix Kijno/Combas - Convention de dépôt de l'œuvre au Centre d'Art Sacré Contemporain, Cathédrale Notre Dame de la Treille.

Après le décès de Ladislas Kijno en novembre 2012 et selon la volonté des ayant droits, le chemin de Croix a été donné à la Ville de Lille. Afin de répondre aux conditions énoncées dans l'acte de donation, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de dépôt avec l'association diocésaine afin de formaliser les modalités d'exposition de l'œuvre au Centre d'Art Sacré Contemporain dans la crypte de la cathédrale Notre Dame de la Treille.

14/588 Adopté à

Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration des toitures et ouvrages de protection de façade du Palais des Beaux Arts - Avenant n° 2 au marché - Correction l'unanimité d'une erreur matérielle et autorisation de signature.

> Par délibération n° 14/79 du 10 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration des toitures et ouvrages de protection des façades du Palais des Beaux-Arts. Une erreur matérielle s'étant glissée dans le calcul de l'avenant, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 reprenant les ajustements de l'avenant n° 1.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Alexandra LECHNER

ECOLES

14/589 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles ayant

des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Sud (2 demandes de

subvention) et Wazemmes (8 demandes de subvention).

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

14/590 Droits des Femmes - Programmation - 4ème répartition.

Adopté à

l'unanimité La Ville a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à soutenir les

associations à vocation féminine sur son territoire et à favoriser l'égalité femmes/hommes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 850 €à l'Université de Lille 2 pour l'organisation du colloque « violences conjugales : le couple sous haute surveillance » qui se tiendra à Lille le 16 octobre

prochain.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

14/591 Petite Enfance - Crèche municipale Saint-Sauveur - Prestation de service unique Adopté à (PSU) - Deuxième phase de l'expérimentation - Modification du règlement de l'unanimité fonctionnement de la crèche.

Par délibération n° 14/+4 du 10 février 2014, le Conseil Municipal a validé l'expérimentation, sur la crèche municipale Saint-Sauveur, d'un fonctionnement multi-accueil dans les conditions de la nouvelle circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 29 juin 2011 relative à la Prestation de Service Unique (PSU). Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite de cette expérimentation avec la suppression du quota de congés de 37 jours imposé aux familles et de modifier, en conséquence, le règlement de fonctionnement de la crèche.

14/592 Contrat Enfance Jeunesse - Structures Petite Enfance - Subvention 2014 - Solde.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention 2014 aux structures associatives inscrites dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse.

14/593 Centres sociaux et Maisons de quartier - Petite Enfance - Subvention 2014 - Solde.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'année 2014, par la délégation Petite Enfance, aux Centres sociaux et aux Maisons de quartier.

14/594 Actions Petite Enfance - Subventions 2014.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à six associations oeuvrant dans le domaine de la Petite Enfance pour un montant total de 14.462 €, ces aides financières étant attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, choisi par les associations et en accord avec la Ville.

Rapporteur: Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

14/595 Adopté à l'unanimité

Plan Pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association ANIS – Réalisation d'une "ROUMICS - Biens communs".

Par délibération n° 11/445 du 23 mai 2011, le Conseil Municipal a adopté un plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2011-2015 dont l'objectif 1 vise à soutenir les innovations sociales et/ou économiques. L'une des actions récurrentes d'ANIS consiste à organiser des ROUMICS (Rencontres Ouvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire). Ces manifestations prennent la forme de rencontres d'information et de sensibilisation, notamment sur la question de l'appropriation des TIC par tous, sans faire abstraction des questions éthiques que posent ces sujets. Elle mobilise les acteurs locaux aux côtés d'autres partenaires nationaux. ANIS organise la 11ème édition de ses ROUMICS à Lille du 17 au 21 novembre sur le thème des « Biens Communs» (ou « commons »). Cette session se déroulera dans différents espaces de co-working de la ville et le 18 novembre à la Gare Saint-Sauveur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 €à cette association.

COMMERCE ÉQUITABLE

14/596 Adopté à l'unanimité

Plan Local pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association GABNOR - Biocabas accessibles.

Depuis 2006, le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord/Pas-de-Calais) réalise une action de découverte et de sensibilisation d'acteurs sociaux de proximité aux produits liés à l'agriculture biologique pour le Département du Nord. Dans ce cadre, le GABNOR a élargi, depuis 2011, son action au territoire lillois. L'action « Le bio accessible à tous » offre l'opportunité de travailler avec le public cible sur des thèmes variés, touchant aussi bien à la santé, à l'éducation et à l'environnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7.132 € à l'association GABNOR dont 2.377 € au titre de la délégation Santé, 2.377 € au titre de la délégation Développement Durable et 2.378 € au titre de la délégation Commerce Equitable.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Catherine MORELL-SAMPOL

<u>LECTURE, AUX BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES</u>

14/597 Adopté à l'unanimité Bibliothèque municipale - Interventions à titre gracieux - Convention cadre de partenariat et annexes.

Le Conseil Municipal a, par délibération n° 13/601 du 30 septembre 2013, autorisé la signature des conventions-cadres de partenariat entre la Ville et plusieurs associations, structures et intervenants agissant à titre gracieux dans le réseau des médiathèques de Lille à partir du 1er octobre 2013. Il est demandé au Conseil Municipal la signature des conventions-cadres de partenariat avec les associations, structures et intervenants agissant à titre gracieux dans le réseau des bibliothèques à compter du 7 octobre 2014, ainsi que leurs annexes.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

14/598 Adopté à

Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoiement des espaces publics intra muros de Lille - Avenant n° 3 à la convention de groupement de l'unanimité commandes lié à la création de deux nouveaux marchés de plein air.

> En l'état actuel du marché, les prestations de nettoiement et de collecte des marchés de plein air ne prennent pas en compte deux nouveaux marchés de plein air qui vont être créés prochainement (marché des Bois-Blancs et marché De Geyter). C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant au marché existant permettant d'intégrer ces deux marchés de plein air.

14/599 Adopté à l'unanimité Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances et de charger l'élu de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

14/600 Adopté à l'unanimité Adhésion des communes associées de Lomme et d'Hellemmes au dispositif d'achat groupé de gaz mis en oeuvre par l'UGAP.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement de Gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP au bénéfice des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

14/601 Adopté à

Travaux de maintenance des bâtiments - Groupement de commandes entre la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, les CCAS de Lille, de l'unanimité Lomme et d'Hellemmes et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et de ses environs (SICGFA).

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes en vue de la passation d'accords-cadres et de marchés à bons de commande nécessaires à la réalisation de travaux de maintenance sur le patrimoine de la Ville de Lille et de ses communes associées, des CCAS de Lille, de Lomme et d'Hellemmes ainsi que du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et de ses environs.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Jérémie CREPEL

SANTÉ

14/602 Enfance, Famille et modes de vie - Appel à projet 2014.

Adopté à

l'unanimité La Ville a initié un projet « Alimentation Enfance – Famille et modes de vie » s'intégrant dans une cohérence Politique de la Ville en matière de santé, nutrition et développement durable : Agenda 21 Santé. L'objectif général de ces actions est d'améliorer la qualité de vie et d'augmenter le bien être des personnes fréquentant les structures sociales de proximité en leur donnant envie d'adopter des comportements favorables à la santé et à l'environnement, en particulier dans les domaines de l'alimentation et l'activité physique. L'aide financière de la Ville est sollicitée par deux associations pour la mise en œuvre de projets entrant dans cette thématique. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces aides financières pour un montant total de 3.000 €

14/603 Soutien aux organismes de santé - Subventions 2014.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du programme santé, la Ville apporte son soutien aux associations qui tendent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers le soin. L'objectif est d'agir en cohérence sur un territoire donné en matière de santé publique, de structurer une politique territoriale lisible et opérationnelle, de définir des orientations et des priorités clairement identifiées par tous : élus, institutionnels, secteur associatif, habitants. L'aide financière de la Ville est sollicitée par plusieurs associations. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions à hauteur de 32.770 €

14/604 Pôles ressources santé - Subventions 2014.

Adopté à

l'unanimité La Ville a décidé de mettre en place une politique visant à améliorer la santé des Lillois. Pour cela, elle est assistée de 5 associations partenaires : le Centre de soins de Lille-Sud, le Centre social Mosaïque, l'association Espace Santé, les Maisons de quartier de Moulins et de Wazemmes qui ont développé des pôles ressources santé ayant pour objectif principal l'amélioration de la santé des Lillois et œuvrent au quotidien à la promotion de la santé par le biais de la prévention et de la facilitation à l'accès aux soins. Dans ce cadre, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à ces associations, pour un montant total de 40.000 €

Rapporteur: Claudie LEFEBVRE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

14/605 Délégation Lutte contre l'illettrisme - Subvention à l'association Starter.

Adopté à la

majorité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Starter pour la mise en oeuvre des ateliers d'expression et communication en langue française à destination d'adultes en difficulté dans ce domaine et d'ateliers de co-

accompagnement à la scolarité auprès des familles du quartier.

Rapporteur: Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

14/606 Adopté à l'unanimité Conservatoire à Rayonnement Régional - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'année 2014 - Admission en recettes.

Lille Métropole Communauté Urbaine accorde à la Ville, pour son Conservatoire à Rayonnement Régional, un fonds de concours d'un montant de 1.125.000 € au titre de l'année 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante et l'admission en recettes de cette aide financière.

14/607 Adopté à l'unanimité Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec les associations Rêves en Cors, PhiloLille et le Biplan - Vol de nuit.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre la Ville et les associations Rêves en Cors, PhiloLille et le Biplan-Vol de nuit établies dans le cadre de la mise en œuvre de projets au sein du Conservatoire.

Séance du 6 octobre 2014

Rapporteur: Stanislas DENDIEVEL

<u>URBANISME</u>

14/608 Adopté à l'unanimité Euralille - Opération immobilière dans le secteur Souham - Bilan de la concertation préalable et mise en compatibilité du PLU.

Lille Métropole et la Ville de Lille ont décidé de lancer une phase de concertation préalable pour le projet Souham 4 situé dans le quartier Euralille. Cette concertation s'est tenue de mi-juillet à début septembre 2014. L'objet de cette délibération est de tirer le bilan de cette concertation préalable et d'arrêter le projet afin de lancer une procédure de déclaration de projet.

14/609 Plan L Adopté à Urbaine l'unanimité façade.

Plan Local d'Urbanisme - Sollicitation auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine du maintien de l'obligation de déclaration préalable au ravalement de facade.

Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme a apporté des modifications concernant les déclarations préalables. Certains ravalements de façade sont en effet exemptés d'autorisation avec cette nouvelle rédaction du Code de l'Urbanisme. L'article R 421-17-1 du Code de l'Urbanisme, créé par le décret, indique qu'il est possible de délibérer afin de continuer à soumettre les travaux de ravalement à autorisation tenant compte de la spécificité du territoire lillois et de la concentration de monuments historiques. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à saisir Lille Métropole Communauté Urbaine en tant qu'autorité compétente en matière de PLU.

14/610 ZAC des Rives de la Haute Deûle – Lancement des études urbaines – Désignation des Adopté à représentants de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de l'unanimité commandes.

Par délibération n° 13/513 du 28 juin 2013, il a été décidé, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Lille et Lille Métropole, de mener des études préopérationnelles permettant de mettre à jour le projet urbain des Rives de la Haute Deûle – Euratechnologies et d'accompagner sa mise en œuvre. Le Conseil Municipal a, dans ce cadre, élu un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville. A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal a, par délibération n° 14/168 du 14 avril 2014, élu les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des nouveaux représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Ont été désignés :

- Stanislas DENDIEVEL, membre titulaire
- Jean-Louis FREMAUX, membre suppléant

14/611 Quartier Vauban-Esquermes - Ilot Charles de Mussaert/Delphin Adopté à Petit/Roland/Lestiboudois - Désignation des représentants de la Ville à la l'unanimité Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

La libération du dépôt de bus de Transpole, situé entre la rue Roland et la rue Lestiboudois, en 2008 et la perspective de libération du site des activités d'EDF (hors transformateur) en mars 2015 ouvrent la possibilité de faire muter un ensemble de 2,7 ha en plein cœur du quartier Vauban-Esquermes, dont le potentiel pour la constitution d'une centralité avait été mis en exergue par le schéma de quartier Vauban-Esquermes en 2004-2005. Par délibération n° 13/512 du 28 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un groupement de commandes avec SOFILO, propriétaire du site occupé par les activités d'EDF, pour définir le projet urbain et évaluer les modalités techniques, juridiques et financières de sa mise en oeuvre en vue d'une phase opérationnelle. Le Conseil Municipal a, par cette même délibération, élu ses représentants, titulaire et suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville. A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal a, par délibération n° 14/168 du 14 avril 2014, élu les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville à caractère permanent. Il y a lieu, à la suite de cette élection, d'élire les nouveaux représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, en vue de la passation de marchés subséquents ultérieurs.

Ont été désignés :

- Stanislas DENDIEVEL, membre titulaire
- Jean Louis FREMAUX, membre suppléant

14/612 Adopté à l'unanimité

Opération d'aménagement Saint-Sauveur - Désignation des représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres, composée en jury, du groupement de commandes.

Par délibération n° 12/679 du 1er octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à se joindre au groupement de commandes constitué avec Lille Métropole Communauté Urbaine à l'effet de lancer en dialogue compétitif la consultation visant à confier un accord-cadre à une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la définition et la mise en oeuvre du projet urbain pour la requalification du site Saint-Sauveur. Le Conseil Municipal a, par délibération n° 12/918 du 17 décembre 2012, élu un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'offres de la Ville. A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal a, par délibération n° 14/168 du 14 avril 2014, élu les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Affres de la Ville. Il convient désormais de procéder à l'élection des nouveaux représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Ont été désignés :

- Stanislas DENDIEVEL, membre titulaire
- Jean-Louis FREMAUX, membre suppléant

14/613 Adopté à l'unanimité

Grand Projet Urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant pour l'année 2013 et de l'avenant n° 3 au traité de concession.

Le compte rendu d'activité au concédant de 2013 sur les Margueritois fait apparaître un bilan de 10.823.923 €HT en dépenses et de 10.839.020 €HT en recettes, soit un solde positif de 15.097 €HT. Le montant total des participations Ville est donc estimé à 2.736.903 €, soit une baisse de 1 % par rapport au CRAC 2012. Il est prévu pour 2015 une participation aux ouvrages de 47.298 €HT et une participation globale de 53.182 € Un troisième avenant au traité de concession est proposé, relatif d'une part, à l'approbation de la prolongation du délai de concession de deux années amenant une fin de la concession au 26 février 2017 et, d'autre part, l'approbation de la rémunération complémentaire du concessionnaire liée à la prolongation de délai, dans les termes initiaux du contrat, à savoir 180 K€HT par an (valeur juin 2007).

ACTION FONCIÈRE

14/614 Adopté à l'unanimité

Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Échange foncier avec Lille Métropole Habitat et la Ville de Lille.

Le schéma de quartier Saint-Maurice Pellevoisin, approuvé en novembre 2012, porte une vision stratégique du devenir du quartier et propose des orientations pour le moyen et le long terme afin de mettre en cohérence les interventions courantes de la Ville et de ses partenaires, tout en respectant les axes du projet urbain municipal. Dans ce cadre, il est notamment inscrit au schéma de quartier la reconfiguration, à terme, des abords de la résidence du Lion d'or avec la création d'un espace vert public.

14/615 Adopté à l'unanimité

Quartier de Saint-Maurice - Cession de l'appartement et du garage sis au 8 ter rue des Jardins Caulier à Monsieur David Hannebicque.

La Ville est propriétaire d'un appartement et d'un garage situés dans un immeuble sis au 8 ter rue des Jardins Caulier. Lille Métropole Habitat qui souhaitait acquérir ces biens s'étant désisté, la Ville en a proposé l'acquisition au second copropriétaire, M. David Hannebicque, au prix de 80.000 € conformément à l'estimation domaniale. M. Hannebicque a accepté cette offre par courrier du 11 août 2014. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession au prix de 80.000 €

14/616 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - Secteur Chaude Rivière - Déclassement d'une partie de la voirie communale.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du C.I.A.G. (ZAC Euralille 1) dont elle est concessionnaire, la SPL Euralille a engagé la réalisation du projet de construction du terrain à bâtir 10.7 sur le secteur dit Chaude rivière dans le quartier de Fives. Après études du projet, il s'avère que celui-ci déborde d'environ 14 m² sur une parcelle de voirie communale rue de la Chaude Rivière, représentée au cadastre sous la section TZ n° 579 pour une contenance totale de 9 623 m². Par arrêté a été décidée la désaffectation de cette partie de parcelle qui peut désormais être déclassée sans enquête publique préalable en vertu des articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière et L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

14/617 Adopté à l'unanimité

Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cession de l'ensemble immobilier sis 47 et 49 rue Saint-Gabriel à Logis Métropole.

La Ville est propriétaire de deux immeubles sis 47 et 49 rue Saint Gabriel d'une contenance totale de 379 m². L'ensemble immobilier est libre et en très mauvais état. Les bâtiments sont gravement infestés par les champignons lignivores. A cause de cette contamination et pour des raisons architecturales, une réhabilitation n'est pas envisageable. En février 2011, la Direction de l'Habitat a lancé une consultation d'opérateurs auprès de bailleurs sociaux afin de réaliser un programme de logements. Sur les 10 bailleurs consultés, seul Logis Métropole a répondu à la consultation. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession au profit de Logis Métropole.

14/618 Adopté à

Quartier de Lille-Sud - Grand Projet Urbain - ZAC Arras Europe - Parcelles à Lille rues Lazare Garreau, de l'Escaut et de l'Asie - Déclassement du domaine public l'unanimité communal.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SORELI pour la mise en oeuvre de la ZAC Arras Europe, cette dernière doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville. Ces parcelles sont destinées, après remembrement, à constituer une partie de l'assiette foncière où seront édifiés des programmes de construction et réalisés des ouvrages d'infrastructures et d'espaces verts notamment. Dans ce cadre, il convient de céder à la SORELI les parcelles sises à Lille, rues Lazare Garreau, de l'Escaut et de l'Asie pour une surface de 20 297 m² environ. Ces parcelles appartenant au domaine public communal ont fait l'objet

d'une désaffectation. Aussi, avant de décider la cession de celles-ci, convient-il de décider leur déclassement du domaine public communal.

14/619 Quartier de Lille-Sud - Grand Projet Urbain - ZAC Arras Europe - Parcelles sises Adopté à rues Lazare Garreau, de l'Escaut et de l'Asie - Vente par la Ville de Lille à la l'unanimité SORELI.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SORELI pour la mise en oeuvre de la ZAC Arras Europe, cette dernière doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville. Ces parcelles sont destinées, après remembrement, à constituer une partie de l'assiette foncière où seront édifiés des programmes de construction et réalisés des ouvrages d'infrastructures et espaces verts notamment. Dans ce cadre, il convient de céder à la SORELI les parcelles sises à Lille, rues Lazare Garreau, de l'Escaut et de l'Asie cadastrées section DK 188p, 196p, 203p, 348p, 367p, 371p, 372p, 373 et 387 pour une surface de 20 252 m² environ au prix de 30 €m².

14/620 Adopté à l'unanimité

Quartier de Lille-Sud - Site Arbrisseau II - Parcelles à Lille rue de l'Arbrisseau - Vente au profit de l'Association Foncière Logement - Délibération complémentaire.

Par délibération n° 14/464 du 27 juin 2014, il a été décidé la vente au profit de l'Association Foncière Logement (AFL) de différentes parcelles sises rue de l'Arbrisseau en vue de la réalisation sur le site dit "Arbrisseau II" d'un programme de logements. A la demande de l'acquéreur, il convient de compléter cette délibération et demander au Conseil Municipal d'autoriser l'AFL à déposer un permis de construire sur ces parcelles sous le régime de la division primaire.

14/621 Quartier de Lille-Sud et Loos - Grand Projet Urbain - Site dénommé "Anquetil" - Adopté à Parcelles sises sentier des Broutteux et rue André Gide - Déclassement du domaine public communal.

Dans le cadre du Grand Projet Urbain et suite à l'appel à candidatures lancé par la Ville, les sociétés de promotion VINCI IMMOBILIER et NACARAT ont été retenues pour réaliser en co-promotion un programme immobilier de 151 logements sur le site dénommé "Anquetil" à Lille-Sud et Loos. Parmi les emprises à céder dans le cadre de cette opération, deux parcelles, sises sentier des Broutteux et André Gide cadastrées AO 346p et DM 546p, appartiennent au domaine public communal. Aussi, avant de décider la cession de ces parcelles, convient-il de procéder à leur déclassement du domaine public communal.

14/622 Quartier de Lille-Sud et Loos - Grand Projet Urbain - Site dénommé "Anquetil" - Adopté à Parcelles sises sentier des Broutteux et rues Salvador Allende et André Gide - Vente l'unanimité au profit de VINCI IMMOBILIER et NACARAT.

La Ville est propriétaire de plusieurs parcelles sises à Lille-Sud et Loos sentier des Broutteux et rues Salvador Allende et André Gide. Dans le cadre du Grand Projet Urbain et suite à appel à candidatures, les sociétés de promotion VINCI IMMOBILIER et NACARAT ont été retenues pour réaliser en co-promotion un programme immobilier de 151 logements sur ce site dénommé Anquetil. Il convient donc de décider la cession au profit de ces sociétés de tout ou partie des parcelles pour une surface d'environ 14 027 m² au prix de 25 €HT/m², TVA en sus.

14/623 Adopté à l'unanimité

Quartier de Vauban-Esquermes - Salle de sport du collège Claude Lévi Strauss -Avenant à l'acte de transfert de propriété.

Par délibération n° 11/938 du 21 novembre 2011, la Ville a décidé le transfert onéreux de domaine public départemental à domaine public communal de la salle de sport du nouveau collège Claude Lévi Strauss situé dans le quartier de Vauban-Esquermes. Le transfert de propriété est au prix de 3,6 millions. Un acte notarié a été signé le 18 octobre 2013 et prévoyait un échelonnement du prix d'acquisition. Depuis, il a été convenu entre la Ville et le Département de modifier cet échelonnement, supposant la signature d'un avenant. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet acte.

14/624 Adopté à l'unanimité

Quartier du Vieux-Lille - Immeuble sis 25 rue de la Barre - Division en volumes et rectification des actes notariés antérieurs.

L'immeuble sis 25 rue de la Barre appartient à la Ville et est géré par Lille Métropole Habitat au titre d'un bail emphytéotique. En vue de la réalisation de lourds travaux au sein de l'immeuble, il est nécessaire d'établir une division en volumes de l'ensemble des bâtiments et de rectifier les actes notariés précédemment enregistrés.

14/625 Adopté à l'unanimité

Quartier de Moulins - Cession à l'État de l'emprise de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille II.

Par convention de maîtrise d'ouvrage du 8 septembre 1994, l'État a confié à la Ville l'aménagement des locaux de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille II située dans le quartier de Moulins. Par délibération n° 97/750 du 15 décembre 1997, la Ville de Lille a décidé la cession à titre gratuit au profit de l'État des parcelles constituant l'emprise de la Faculté. Ces parcelles, d'une contenance totale de 24 003 m², se situent rues de Fontenoy, de Trévise, Fénelon, boulevard d'Alsace et place Déliot. Avant de procéder à cette cession, la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine ont dû réaliser des échanges fonciers. La Ville peut à présent céder les parcelles concernées à l'Etat suivant acte administratif publié aux hypothèques. La cession gratuite à l'Etat sera subordonnée à la garantie du retour des parcelles auprès de la Ville en cas de départ de l'Université des locaux de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales.

14/626 Adopté à

Quartier de Moulins - ERL Duruy - Échange foncier avec Nexity.

l'unanimité Par délibération en date du 13 février 2009, Lille Métropole Communauté Urbaine a constitué un Emplacement Réservé pour le Logement (ERL) à l'angle des rues Victor Duruy et de la Plaine. Trois parcelles sont concernées dont l'une est une propriété de la Ville. Le promoteur Nexity a proposé une programmation de 70 logements. Pour pouvoir réaliser ce projet, Nexity qui a acquis une des parcelles privées a également besoin de la parcelle Ville. La Ville de Lille quant à elle, a informé Nexity de son intérêt à acquérir une partie de parcelle privée afin d'étendre l'école maternelle rue de la Plaine. Un échange sans soulte entre ces deux parcelles aura lieu.

HABITAT DURABLE

14/627 Prime Habitat Durable - Octroi de primes municipales : rénovation durable de l'habitat, sortie d'insalubrité, énergie solaire, végétalisation des Adopté à l'unanimité récupération des eaux pluviales.

> Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 233.010 €

14/628 Primes habitat durable et développement durable - Nouveaux critères d'octroi. Adopté à

l'unanimité La Ville est engagée dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité, l'indécence et la précarité énergétique dans le parc privé ancien. Elle s'engage auprès des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants, notamment les plus modestes, pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat grâce à des aides ciblées. Engagée dans l'éco-rénovation, la Ville a conditionné le versement de ses aides à l'atteinte de performances énergétiques et environnementales. Ces aides s'appliquent à l'ensemble du territoire de Lille, Lomme et Hellemmes. Le démarrage du Programme d'intérêt Général Amélioration Durable de l'Habitat en mars 2014, la modification du Programme d'Action Territorial par Lille Métropole à venir et les modifications des critères d'attribution des aides de l'ANAH le 9 juillet 2014, engendrent une nécessaire adaptation du dispositif des primes municipales rénovation durable et sortie d'insalubrité. La présente délibération définit les nouvelles conditions d'octroi de ces primes et reprécise l'ensemble des aides octroyées dans le cadre de l'habitat durable, de l'embellissement des façades et du développement durable.

QUALITÉ ET À L'INNOVATION DANS L'HABITAT

14/629 Adopté à l'unanimité

Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.

La Ville s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Pour atteindre ces objectifs, elle s'est donnée les moyens de l'action. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider 18 opérations de construction neuve et acquisition-amélioration pour la production de 774 logements dont 386 logements aidés par la Ville pour une aide totale maximum de 1.777.400 €

QUALITÉ ARCHITECTURALE

14/630 Primes à l'habitat durable - Ravalements de façades.

Adopté à

l'unanimité Conformément aux termes de la délibération n° 12/77 du 1er octobre 2012, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une prime à l'habitat durable pour ravalement de façades à plusieurs propriétaires lillois, lommois et hellemmois pour un montant total de travaux de 21.975 €HT.

Rapporteur: Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

14/631 Adopté à l'unanimité

Lancement du programme communautaire de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de lutte contre l'habitat indigne – Convention d'opération 2014/2017.

La lutte contre l'habitat indigne est inscrite au cœur des priorités municipales afin de permettre à chacun d'accéder à un logement digne et décent. Au regard de l'importance des enjeux, la Ville a adopté, dès 2007, un Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne. Un premier programme communautaire de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de lutte contre l'insalubrité a déjà été mis en œuvre de 2010 à 2013. La Ville de Lille s'est inscrite dans la dynamique partenariale générée par ce dispositif Après 3 ans d'opération, les résultats obtenus ont été jugés très satisfaisants. Les partenaires locaux de la lutte contre l'habitat indigne ont donc acté le principe d'une reconduction d'un dispositif de MOUS « lutte contre l'habitat indigne » MOUS LHI de 2014 à 2017. L'ambition de la MOUS est de sortir le logement de l'insalubrité par un travail de médiation, la proposition d'un programme de travaux et le suivi de leur réalisation, et de proposer un logement durable et adapté aux occupants, soit par maintien sur place, soit par hébergement temporaire le temps des travaux, soit par relogement. La nouvelle MOUS LHI durera 3 ans à compter de sa signature et portera sur l'ensemble du territoire communal (Lille, Lomme, Hellemmes) à l'exception du secteur Simons à Lille-Sud couvert par le PMRQAD. L'objectif quantitatif est d'accompagner la rénovation de 150 logements au cours des trois années du dispositif (prévision de 110 logements locatifs et 40 logements occupés par leur propriétaire). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de MOUS de lutte contre l'habitat indigne.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

14/632 Adopté à

GPU Lille Quartiers Anciens - Octroi d'indemnités pour l'accession sociale.

l'unanimité Par délibération n° 11/95 du 17 février 2011, la Ville, dans le cadre de l'opération ANRU Lille Quartiers Anciens, en tant que garante du relogement des ménages et pour faciliter les opérations de relogement ainsi que les acquisitions des biens à l'amiable, a souhaité mettre en place des indemnités pour l'accession sociale destinées à favoriser le maintien des ménages propriétaires occupants à ressources modestes devant être relogés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une indemnité de 7.872 €à un propriétaire d'un immeuble sis cour Vanlaton à Moulins afin de maintenir son statut de propriétaire occupant.

14/633 Adopté à

Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides, l'unanimité annulation d'octroi et demande de remboursement.

> Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité (remplacement de literie, d'électroménager défectueux, de rangements ayant pris l'humidité etc.), plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires, et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il s'agit d'octroyer cette aide à deux ménages pour un montant total maximal de 1.700 € et, prenant en considération l'évolution de leur situation, d'annuler l'aide octroyée à six ménages (d'un montant total de 4.100 €) et de demander le remboursement de l'aide à deux ménages qui n'ont pas utilisé l'argent (pour un montant total de 1.200 €).

Rapporteur: Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

14/573 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au

démarrage à plusieurs associations nouvellement créées pour un total de 3.400 €